



Assemblée générale

Vingt-deuxième session

Chengdu (Chine), 11-16 septembre 2017

Point 10 III d) de l'ordre du jour provisoire

A/22/10(III)(d)
Madrid, 24 juillet 2017
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général

Partie III : Questions administratives et statutaires

d) Élection des membres du Comité des pensions du personnel de l'OMT pour la période 2018-2019

I. Introduction

1. À la suite de l'affiliation de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) en 1996 et conformément à l'article 6 des Statuts de la Caisse, l'Organisation a créé son propre Comité des pensions du personnel. Ce comité tripartite est composé de membres et de membres suppléants choisis par l'Assemblée générale parmi les États membres, par le Secrétaire général et par les fonctionnaires de l'Organisation affiliés à la Caisse.
2. La première composition du Comité des pensions du personnel de l'Organisation a été établie pour la période 1996-1997, avec comme membres l'Espagne et l'Inde et comme membres suppléants l'Argentine et la Côte d'Ivoire.
3. À ses dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième, vingtième et vingt et unième sessions, l'Assemblée générale a décidé de réélire l'Argentine et l'Espagne pour les périodes 2008-2009, 2010-2011, 2012-2013, 2014-2015 et 2016-2017 [A/RES/520(XVII), A/RES/568(XVIII), A/RES/597(XIX), A/RES/626(XX) et A/RES/660(XXI) respectivement]. Il n'y a pas eu de candidats aux postes de membres suppléants.

II. Candidatures pour siéger au Comité des pensions du personnel de l'OMT

4. Le mandat actuel du Comité des pensions du personnel expire fin 2017. L'Assemblée générale est invitée cette fois encore à délibérer sur ce sujet et à élire les membres titulaires et suppléants du Comité pour la période 2018-2019.
5. À cet égard, les États membres souhaitant se porter candidats pour siéger au Comité des pensions du personnel de l'OMT sont invités à le faire savoir par écrit au Secrétaire général. La période



de présentation des candidatures restera ouverte jusqu'à ce que le point de l'ordre du jour correspondant soit traité à l'Assemblée générale.

III. Suites à donner par l'Assemblée générale

6. L'Assemblée générale est invitée à :
 - a) Remercier l'Argentine et l'Espagne pour leur contribution ; et
 - b) Élire les membres du Comité des pensions du personnel de l'OMT pour la période biennale 2018-2019 à raison de :
 - i) deux membres
 - ii) deux membres suppléants.